

FICHES CONCOURS

QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

www.pergama.fr

Les immigrés, que sait-on sur eux ?

Août 2024



Ousmane Sow, homme africain

Deux autres fiches traitent de l'immigration : une fiche de la catégorie Démographie et territoires (L'immigration, données démographiques) donne des informations chiffrées détaillées sur l'évolution de l'immigration en France. L'évolution du droit européen et français de l'immigration et les grands axes de la politique menée en ce domaine font l'objet d'une autre fiche, dans la catégorie Questions de société.

La présente fiche porte sur la situation des immigrés en France du point de vue social et économique, insertion professionnelle et personnelle mais aussi politique et attitude du pays d'accueil. Quelques données sur l'immigration sont rappelées au préalable.

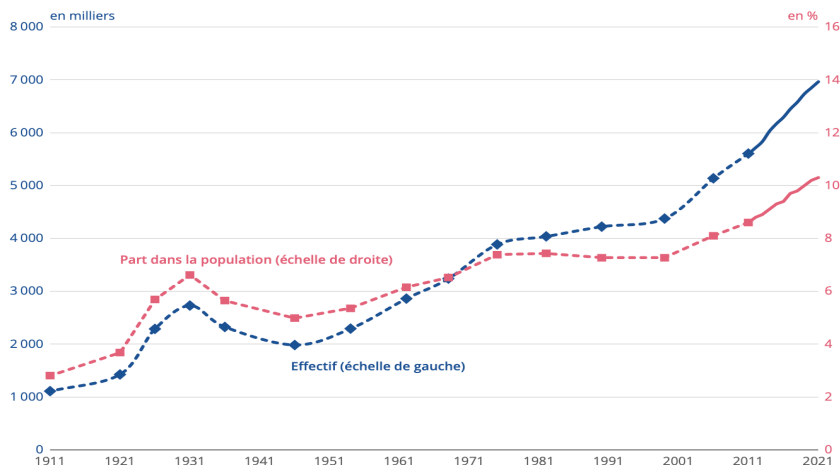
Rappel de données

- La France compte en 2022 **7 millions d'immigrés**, dont 4,5 millions d'étrangers et 2,5 millions qui ont acquis la nationalité française. Les immigrés représentent aujourd'hui 10,3 % de la population.
- Les immigrés décomptés par l'Insee sont définis comme des **personnes nées étrangères dans un pays étranger** et résidant en France, qu'elles soient restées de nationalité étrangère ou qu'elles soient devenues françaises. La définition est statistique et non pas juridique, la seule distinction valide juridiquement étant celle qui, reposant sur la nationalité, distingue Français et étrangers.

En vertu de cette définition, les enfants d'immigrés ne sont pas des immigrés eux-mêmes, dès lors qu'ils sont nés en France, même si leurs parents sont restés étrangers. Le langage courant les désigne pourtant fréquemment sous ce terme, alors qu'ils sont parfois Français dès leur naissance ou, selon le droit actuel, appelés à le devenir à leur majorité, s'ils ont été durablement résidents. Il est vrai que leur situation propre reste marquée par l'origine de leurs parents et qu'il est intéressant de savoir si leur insertion sociale et professionnelle se fait (ou non) dans les mêmes conditions que les enfants de personnes nées en France et appartenant à la même catégorie sociale.

- De 1911 à aujourd’hui, **le pourcentage que représente les immigrés dans la population a augmenté** : en un peu plus d’un siècle, il est passé de 3,5 % à 10,3 %, avec des étapes (5 % en 1946, 7,4 % en 1975) et des périodes de croissance plus ou moins vive.

Effectifs des immigrés et part dans la population depuis 1911



Source : Insee références, immigrés et descendants d’immigrés en France, 2023

- La population immigrée évolue par naissances et décès mais surtout par entrées et sorties. Les sorties sont nettement inférieures aux entrées (dans les années récentes, 1 sortie environ pour 4 entrées) mais c’est bien **le solde migratoire** propre aux immigrés¹ qui compte : dans les deux dernières années connues (2019 et 2020), le solde était de 182 000 et de 160 000.

Flux migratoires récents : entrées et sorties des populations immigrés et solde migratoire des (seuls) immigrés

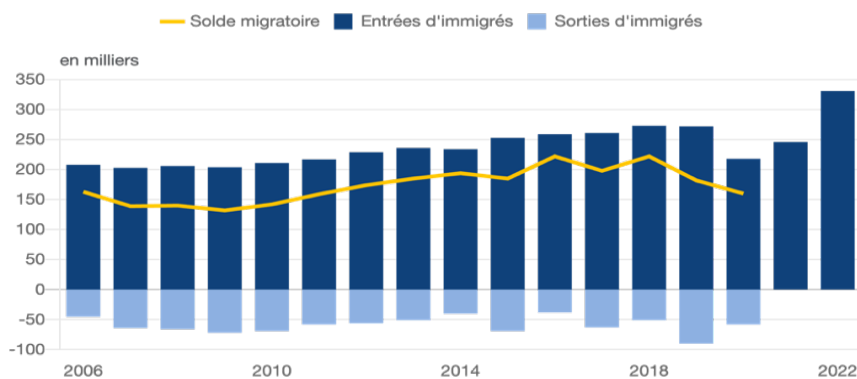


Tableau de bord de l’économie française 2024

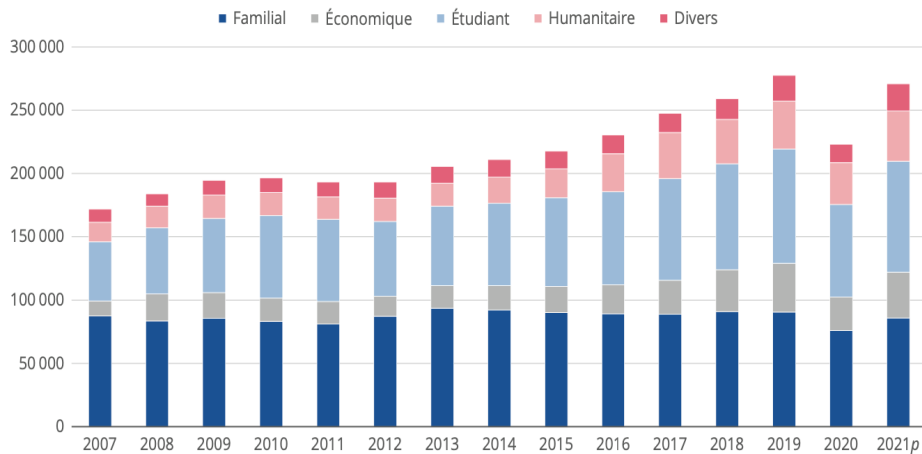
- Les origines** ont évolué : en 1968, l’immigration était, pour l’essentiel, européenne (76 %) et maghrébine (18,5 %). En 2022, 55 ans plus tard, les immigrés installés en France sont à 32 % d’origine européenne, à 29 % d’origine maghrébine, viennent à 19 % d’Afrique noire, à 13,5 % d’Asie et, pour le solde, d’Amérique ou d’Océanie.

- Les motifs** ont évolué : en 2021 (derniers chiffres définitifs), l’immigration familiale, longtemps dominante, stagne désormais et, tout en restant forte, diminue en proportion (32

¹ Le solde migratoire inclut le solde des immigrés et celui des nationaux (entrées et sorties)

% des entrées en 2021, sans doute 28 % en 2023) ; l'immigration économique, toujours limitée, l'est moins qu'auparavant : en valeur absolue, le nombre des nouveaux titres a été multiplié par 3 depuis 2007 et l'immigration de travail représente aujourd'hui 13 % des entrées (17 % en 2023 selon les données provisoires) ; l'immigration non permanente (étudiants) a presque doublé, représentant en 2021 presque un tiers des entrées ; enfin les admissions humanitaires (droit d'asile) ont été multipliées par 2,5 (15 % des entrées).

Premières admissions au séjour par motif et par année (flux)²



Source : Insee références, immigrés et descendants d'immigrés en France, 2023

- L'immigration et l'asile sont encadrés par le droit : la loi pose des conditions à l'immigration de travail, à l'immigration familiale, pour motif humanitaire ou études. Seuls les immigrés d'origine communautaire bénéficient d'un droit de circulation et d'installation en France, à quelques conditions toutefois.

Les immigrés : une situation d'ensemble difficile

Mise en garde

La population immigrée est composée de strates d'immigration parfois anciennes (la population des enfants d'immigrés comporte des quinquagénaires) et parfois très récentes. Le niveau d'études et de qualification des immigrés est très variable. Mesurée aujourd'hui, l'insertion des différentes vagues est donc nécessairement différente : ce n'est pas la même chose d'être un Espagnol arrivé en France il y a 40 ans et un Malien arrivé il y a 6 mois. L'hétérogénéité de la population étudiée pourrait conduire à refuser de prendre en compte des statistiques globales. L'importance du fait social que représente l'immigration conduit à passer sur cette objection. Reste qu'il ne faut pas oublier une certaine prudence dans l'interprétation de chiffres d'ensemble. Les données sur les immigrés récents (ou par âge, ou par origine) sont en revanche plus fiables.

² Les chiffres sur les titres de séjour ne donnent qu'une image approximative des chiffres de l'immigration en France parce que certains immigrés n'y sont pas décomptés, que l'attribution d'un premier titre peut advenir plus ou moins longtemps après l'arrivée, que la population immigrée évolue aussi par naissances, décès, départ à l'étranger. Ceux produits par l'Insee sont différents : l'Insee les fournit après le recensement annuel, prenant en compte l'immigration d'origine communautaire (qui n'a pas à demander de titre de séjour), les sorties d'immigrés du territoire national et l'immigration irrégulière.

- Les indicateurs publiés par l'Insee (*Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Insee-Références, 2023) témoignent d'une situation particulière sur le **marché du travail**.

Le taux d'activité de la population immigrée est en 2021 plus faible (70,1 %) que celui de la population sans lien avec la migration (74,2 %) : c'est lié au plus faible taux d'activité des femmes immigrées (61,6 % contre 72,1 % pour les femmes sans lien avec la migration), taux que ne compense pas totalement le fort taux d'activité des hommes immigrés (79,8 % contre 76,4 % pour les hommes non immigrés). L'activité des femmes immigrées est au demeurant variable selon l'origine et le nombre d'enfants.

Surtout, en 2021, **le taux de chômage** des immigrés est plus élevé (12 %) que celui des actifs sans lien avec la migration (7 %) : le taux de chômage des femmes immigrées est le double des autres femmes (14 % contre 7 %), le taux de chômage des jeunes immigrés est très haut (33 % pour les femmes, 27 % pour les hommes jusqu'à 24 ans). Le phénomène touche aussi les hommes immigrés de 25 à 49 ans (11 % contre 6 %). Ce chômage dépend fortement de l'origine et touche davantage les immigrés africains, du Moyen-Orient et de l'Amérique que les autres.

Il est vrai que le taux de chômage ne peut s'apprécier indépendamment de l'emploi occupé et du niveau de diplôme : ainsi, en 2021, le taux de chômage en France des ouvriers non qualifiés était de 16,7 % (toutes catégories confondues) et la population immigrée occupe bien davantage ce type d'emploi que la population non immigrée. D'autres causes se surajoutent au type d'emploi occupé pour expliquer le taux de chômage, la qualification et le niveau de langue ainsi que, pour une part (cf. infra), les discriminations.

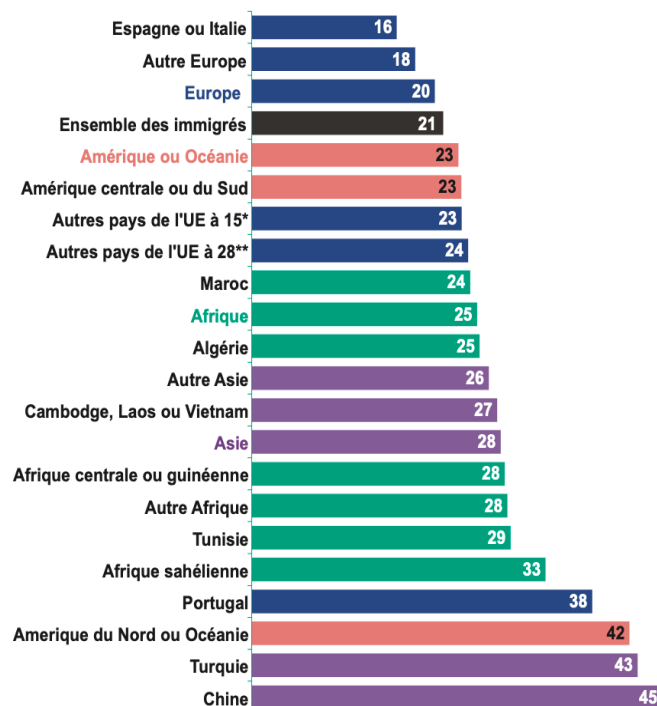
- **Les emplois occupés** sont **structurellement différents** des emplois occupés par la population sans lien avec la migration.

Parmi les immigrés en emploi, 39 % sont ouvriers, soit davantage que les hommes sans lien avec la migration (29 %). Seuls 35 % d'entre eux sont cadres ou exercent une profession intermédiaire, contre 48 % des hommes sans lien avec la migration. La situation est identique pour les femmes : moins de cadres, moins d'employées, davantage d'emplois ouvriers, notamment dans le secteur des services aux entreprises, aux ménages ou aux établissements médico-sociaux. Les femmes immigrées travaillent bien davantage à temps partiel (34 %) que les femmes sans lien avec la migration (27 %) et la population immigrée, hommes et femmes, est en sous-emploi (personnes en emploi mais à temps non complet et souhaitant travailler davantage) presque deux fois plus souvent que les actifs non immigrés. Dans les emplois occupés par les immigrés, la part des emplois temporaires (18,9 %) est nettement plus élevée que pour les salariés sans lien avec la migration.

Selon la Dares (*quels sont les métiers des immigrés ?* Juillet 2021), 35 métiers se distinguent par une proportion supérieure d'emploi immigré. La moitié des emplois occupés dans ces métiers relèvent des services aux particuliers et aux collectivités ou du secteur du bâtiment et les travaux publics. Ces professions sont souvent exposées à des conditions de travail contraignantes et à des tensions sur le marché du travail.

La Dares a calculé la « **dissimilarité** » des métiers occupés par origine (l'indice mesure la proportion d'immigrés qui devrait changer de métier pour que le métier qu'ils occupent accueille les diverses populations de manière conforme à leur poids). Sans grande surprise, l'indice est faible pour les immigrés anciens d'origine européenne (sauf, il est vrai, pour les Portugais), beaucoup plus élevé pour les immigrés plus récents dont l'origine est plus lointaine. De manière plus surprenante, il existe une ségrégation par métiers : ainsi les Portugais sont surreprésentés parmi les ouvriers du BTP et les employés de maison, les Africains subsahariens dans le gardiennage, la sécurité et la restauration, les immigrés venus de Chine dans la restauration et le textile mais aussi dans des métiers plus qualifiés, comme le commerce ou l'informatique.

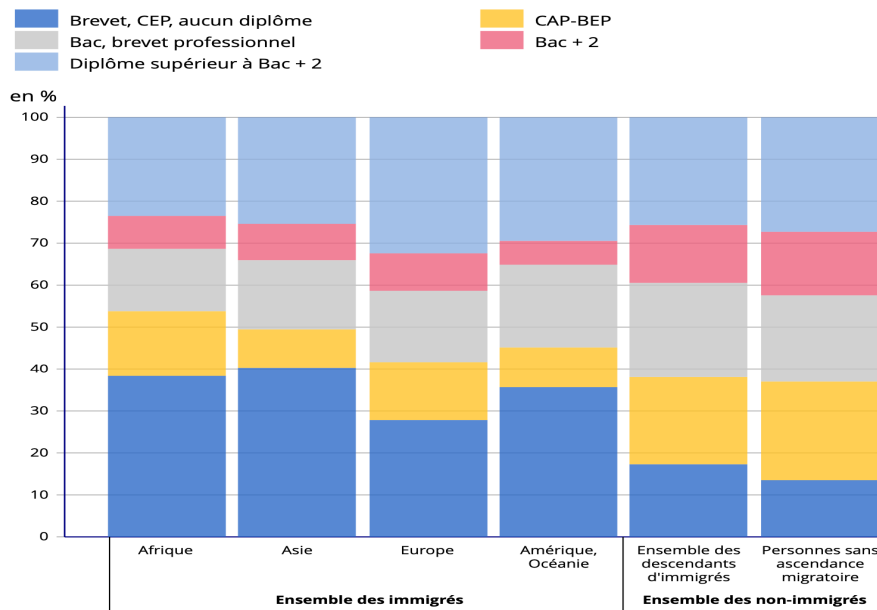
Dissimilarité des métiers comparés à ceux des non immigrés



- La population immigrée compte **moins de diplômés du supérieur et davantage de sans diplômés**, avec des différences fortes selon l'origine

En 2023, seuls 35,6 % des immigrés en âge de travailler sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 42,3 % des personnes sans lien avec la migration. 29 % des immigrés ont un CAP, un BEP ou un baccalauréat, contre 44,2 % de la population sans lien avec l'immigration. Surtout 35,5 % sont peu diplômés ou n'ont aucun diplôme, contre 13,5 % des personnes sans lien avec la migration. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces taux sont variables selon l'origine. Les immigrés turcs ou Tunisiens ont un taux de « sans diplômés » plus élevé que les autres (respectivement 55 et 39,5 %).

Diplôme le plus élevé selon l'origine migratoire (2023)



Source : Niveau de diplômes des immigrés et des descendants d'immigrés par origine géographique, chiffres-clefs, Insee, 2024

Néanmoins, la proportion de diplômés du secondaire ou du supérieur n'est nullement négligeable dans la population immigrée, y compris chez les originaires d'Afrique ou d'Asie. Compte tenu des métiers offerts, 28 % des salariés immigrés déclarent au demeurant qu'ils éprouvent un sentiment de déclassement professionnel.

Le déclassement des actifs immigrés en Île-de-France

Dans une étude sur *Les actifs immigrés en Ile-de-France* (Insee-Analyses, octobre 2022), l'Insee note que près de 40 000 actifs détenteurs d'un diplôme attestant d'au moins cinq années d'études supérieures occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. Seuls 56 % des immigrés détenteurs d'une licence accèdent aux professions intermédiaires ou supérieures, alors que c'est le cas de 80 % pour les non-immigrés. Les différences sont toutefois moindres pour les actifs les plus diplômés (niveau bac+5 ou plus).

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer ce phénomène, une arrivée récente dans le pays, des réticences de l'employeur vis-à-vis de candidats maîtrisant mal le français, voire une discrimination à l'embauche.

- **Le niveau de vie moyen** des immigrés est plus faible **et leur taux de pauvreté** bien plus élevé.

Les revenus d'activité (salaires et revenus des indépendants) représentent la principale composante du niveau de vie moyen des immigrés (73 %), un peu moins que les personnes sans lien avec la migration, les personnes immigrées touchant un peu plus de prestations sociales (allocations familiales et indemnisation du chômage). Même après transferts sociaux, le niveau de vie des immigrés est inférieur de 23 % au niveau de vie moyen des personnes sans lien avec la migration. Presqu'un tiers d'entre eux vivent en-dessous du seuil de pauvreté, contre 11,1 % des ménages sans lien avec la migration. Les explications tiennent à l'emploi

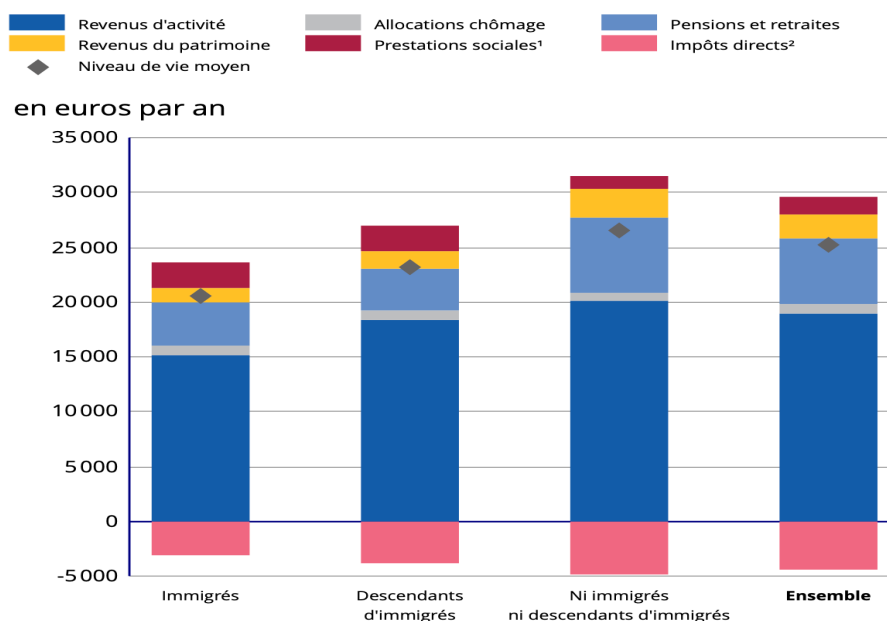
occupé, aux temps partiels non choisis, aux périodes de chômage, au faible taux d'activité des femmes et à la présence d'enfants à charge plus nombreux.

Là aussi, la situation est différente selon l'origine, encore moins favorable pour les immigrés originaires d'Afrique (taux de pauvreté 39 %) ou d'Asie (36 %).

Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine

	Niveau de vie annuel (en euros)				Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie médian (D5) des personnes pauvres (en euros/mois)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)		
Immigrés	20 520	9 070	17 000	34 400	31,5	859
Afrique	17 460	8 550	14 850	27 780	39,2	857
Europe	24 670	10 640	20 480	40 810	19,5	885
Asie	19 930	8 810	16 070	36 530	36,4	852
Amérique, Océanie	23 250	9 270	20 130	39 940	25,4	ns
Descendants d'immigrés	23 150	10 080	19 970	38 140	21,7	871
Afrique	21 310	9 460	17 760	35 720	26,7	872
Europe	25 850	12 270	22 900	40 710	11,9	867
Asie	23 260	9 320	18 470	39 580	31,3	890
Amérique, Océanie	22 770	9 270	20 330	38 800	24,0	ns
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	26 170	12 810	22 880	40 820	11,1	893
Ensemble	25 190	11 660	22 040	39 930	14,6	885

Composition du niveau de vie moyen selon le statut en 2019 (recettes et charges fiscales)



Source : Insee références, immigrés et descendants d'immigrés en France, 2023

La population immigrée est concentrée sur certains territoires et parfois dans des quartiers de ségrégation

La population immigrée est concentrée dans les grandes agglomérations : 37 % des immigrés habitent en Ile de France. Ils représentent 20 % de la population à Paris, près d'un tiers de celle de la Seine-Saint-Denis, 13 % de celle de l'agglomération lyonnaise, 11 % de celle de l'agglomération marseillaise.

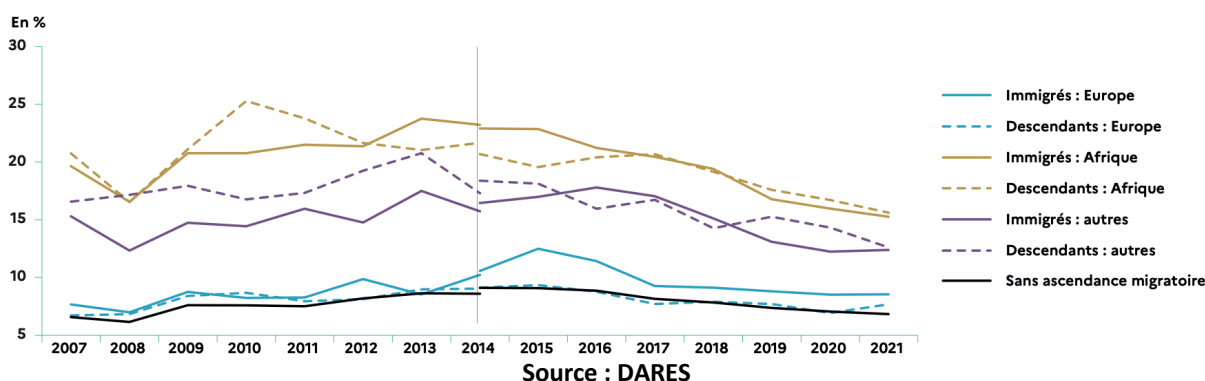
Ils occupent plus souvent un logement social (35 % d'entre eux contre 11 % de la population majoritaire).

Ils sont également surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, choisis sur critère de pauvreté : 23 % des immigrés y résident mais davantage s'ils sont d'origine africaine (30 %), moins s'ils viennent d'Europe (9 %). 26 % vivent dans un logement suroccupé (contre 8 % de la population sans lien avec la migration).

D'autres données sont plus favorables ou peuvent faire espérer une amélioration

- Certains écarts de chômage semblent en voie de réduction

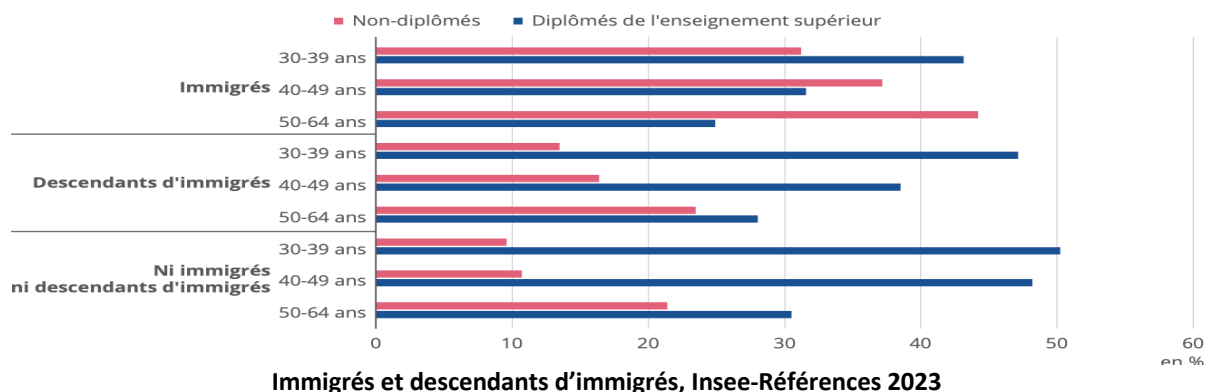
Taux de chômage des 15-64 ans selon le statut d'immigration de 2007 à 2021



Selon la Dares (*Quelle situation sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021 ?*), de 2007 à 2021, les évolutions du taux de chômage des différentes catégories de population selon leurs origines ont été relativement parallèles, allant dans le sens d'une amélioration. Le repli du chômage a été toutefois plus important pour les immigrés d'origine non européenne : entre 2015 et 2022, leur chômage a baissé entre - 4 et - 8 points contre -2,2 points pour les actifs sans lien avec la migration.

- Les jeunes immigrés sont **davantage diplômés du supérieur** même si leur part de non diplômés reste forte.

Part des non diplômés et des diplômés du supérieur selon l'âge et le statut migratoire

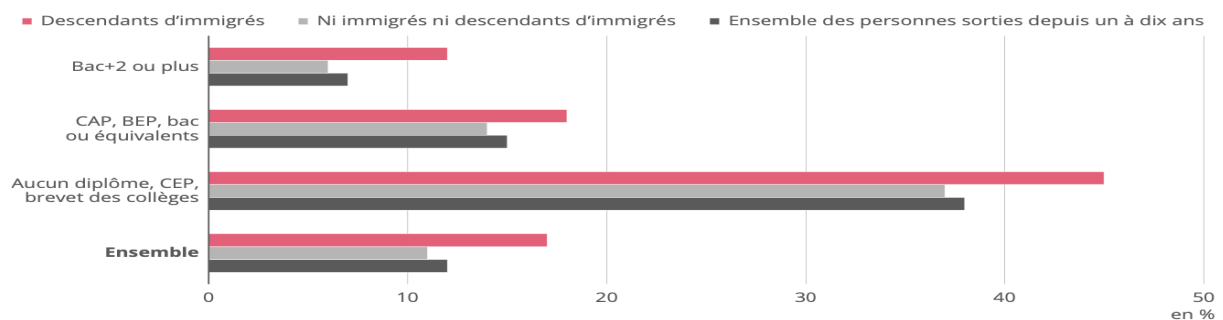


- **Les descendants d'immigrés** (en 2021, 7,3 millions de personnes) sont dans une situation plus favorable que leurs parents. Leur niveau de diplômes est comparable à celui de la population sans ascendance migratoire (cf. ci-dessus le graphique relatif aux diplômes selon l'origine).

Cependant, si le constat ci-dessus est exact, il doit être nuancé par celui des difficultés des enfants d'immigrés dans le système scolaire. Tout en avançant une explication sociale (les enfants des catégories populaires en France rencontrent aussi de fortes difficultés), le spécialiste M. Ichou (*Les enfants d'immigrés à l'école*, PUF), reconnaît des échecs scolaires plus nombreux et la sous-représentation des enfants d'immigrés dans les trajectoires d'élites, notamment dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les grandes écoles : il souligne pour autant que les résultats ne sont pas homogènes et qu'il existe des écarts en fonction des origines, comme parmi les descendants d'immigrés d'une même origine.

Au demeurant, chez les descendants d'immigrés, de fortes différences subsistent avec la population comparable sans ascendance migratoire. Ainsi, le taux de chômage des sortants de formation initiale depuis 1 à 10 ans est plus important chez les descendants d'immigrés (14 %) que chez les autres jeunes (10 %) ; quand ils sont sans diplômes, les descendants d'immigrés sont plus souvent à temps partiel ou en sous-emploi et, à niveau de formation comparable, leur chômage est plus élevé. L'explication peut résider dans l'absence de réseau, une moindre maîtrise des codes sociaux ou des discriminations.

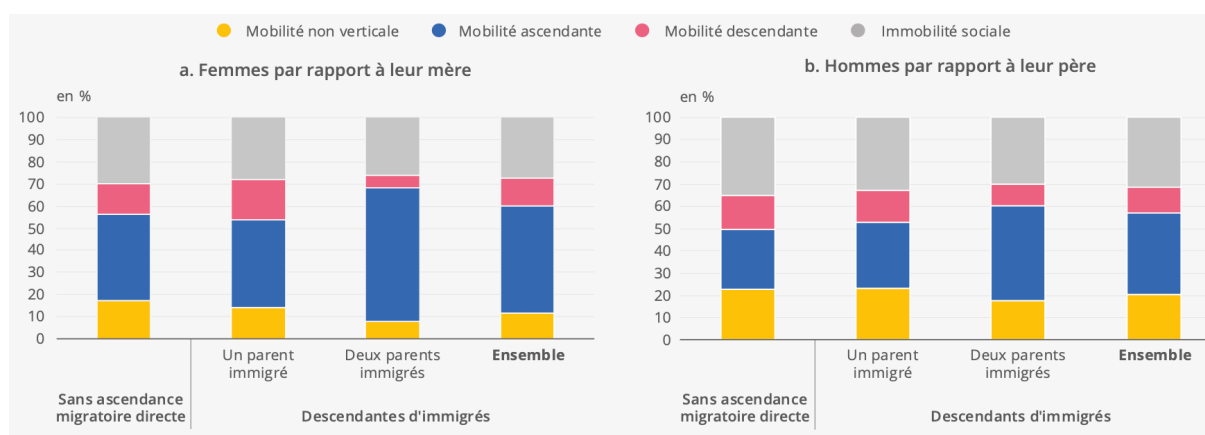
Taux de chômage selon le niveau de diplôme 1 à 10 ans après la sortie de formation initiale



Immigrés et descendants d'immigrés, Insee-Références 2023

Malgré ces différences factuelles, l'Insee note (cf. le graphique ci-dessous) que « les descendants d'immigrés **s'élèvent plus souvent dans l'échelle sociale** que les personnes sans ascendance migratoire » (Insee première, juillet 2024). L'étude constate que, de 35 à 59 ans, les descendants d'immigrés occupent des positions sociales assez proches du reste de la population, ce qui témoigne d'une forte ascension sociale : en 2019-2020, les trois quarts des descendants d'immigrés devenus cadres avaient un père ouvrier ou employé, contre la moitié des personnes sans ascendance migratoire. La situation d'ascension sociale est plus forte quand les deux parents sont immigrés et, dans ce cas, plus forte pour les filles d'immigrées par rapport à leur mère que pour les fils d'immigrés par rapport à leur père. Les témoignages individuels sont clairs : dans les familles immigrées, l'éducation peut fermement encourager la réussite scolaire et la progression sociale, surtout pour les filles, qui ne bénéficient pas de la même indulgence que les garçons.

Mobilité sociale selon le sexe et l'origine migratoire



Source : Insee première juillet 2024

En France, une politique d'insertion qui a des faiblesses

- La politique définie au niveau nationale en faveur de l'insertion des populations immigrées vise davantage **l'assimilation culturelle** que l'insertion, malgré des améliorations récentes.

Obligatoire depuis 2007, le CAI, contrat d'accueil et d'intégration, a été remplacé par le **Contrat d'intégration républicaine** par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France. Le CIR est alors devenu l'élément socle de la politique d'intégration. Il prévoit que les étrangers qui veulent s'installer durablement bénéficient d'une information juridique et pratique préparatoire à la migration puis, après leur arrivée, d'un entretien personnalisé avec un représentant de l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII). Ils devront s'engager à suivre les formations prescrites, formation civique (la durée en a été doublée par rapport à celle prévue dans le CAI) et linguistique (durée allongée là aussi au-delà des 200 h précédentes) : l'objectif est qu'un immigré connaisse l'organisation des pouvoirs publics en France, adhère aux « valeurs de la République » et soit aidé à parler français. Un parcours personnalisé prévoyait également un accompagnement assez limité (bilan de compétences, prescription éventuelle d'un accompagnement social).

Surtout, l'assiduité et le sérieux avec lesquels l'immigré suit ce parcours conditionnent désormais l'attribution de la carte pluriannuelle de quatre ans après un an au moins de séjour régulier.

En 2018, un rapport a été demandé à un député pour améliorer le dispositif d'insertion.

Le rapport Taché a considéré que la formation linguistique restait insuffisante : il a proposé d'en doubler le volume d'heures, de le tripler pour les personnes les moins bien formées et de porter à 40 heures la durée de la formation civique, à l'époque de 12 heures ; il préconisait d'en changer l'esprit : la formation était jugée trop dense, abstraite, difficilement compréhensible pour des personnes maîtrisant mal la langue. Il souhaitait que les demandeurs d'asile puissent travailler après 6 mois de séjour et non pas 9.

Le rapport formulait deux propositions plus ambitieuses : intégrer l'accès au logement et à l'emploi dans l'accueil (organiser une phase préalable d'orientation professionnelle, créer une agence en charge spécifiquement de l'intégration par l'accompagnement vers le logement et l'emploi).

Le Comité interministériel du 5 juin 2018 a validé des décisions très en retrait par rapport au rapport Taché. Il a certes doublé, comme proposé, le nombre d'heures de formation linguistique (et l'a triplé pour les personnes qui ne savent ni lire ni écrire) ; il a augmenté, mais moins que demandé, la durée de la formation civique, la faisant passer de 12 à 24 h. Tous les demandeurs d'asile pourront désormais travailler après 6 mois de séjour. En revanche, l'aide à l'accès à l'emploi restait limité à un entretien d'orientation.

- Les ambitions, au moins formellement, se sont améliorées depuis lors. L'intégration par l'emploi a été affichée comme une priorité dans le contrat passé entre l'État et l'OFII (2020-2024) : il est vrai qu'il s'agit surtout de renforcer le partenariat avec Pôle emploi et la formation linguistique. Des contrats sont passés avec les collectivités territoriales pour l'accueil et l'intégration des réfugiés. Un programme AGIR qui leur est destiné prévoit un accompagnement pendant 2 ans pour l'accès au logement et à l'emploi. Enfin, le CIR est devenu plus exigeant : en cas de maîtrise de la langue inférieure à un certain niveau (A1), l'intéressé doit suivre des cours pour l'atteindre et les personnes qui ont le niveau A1 se voient proposer des cours pour progresser vers le niveau B1.

- Reste que les crédits consacrés dans le budget de l'État à l'intégration des immigrés et demandeurs d'asile sont limités (135 millions en 2022).

Reste surtout que les conditions d'accueil des demandeurs d'asile demeurent déplorables.

Enfin, l'insertion des primo-arrivants est lente.

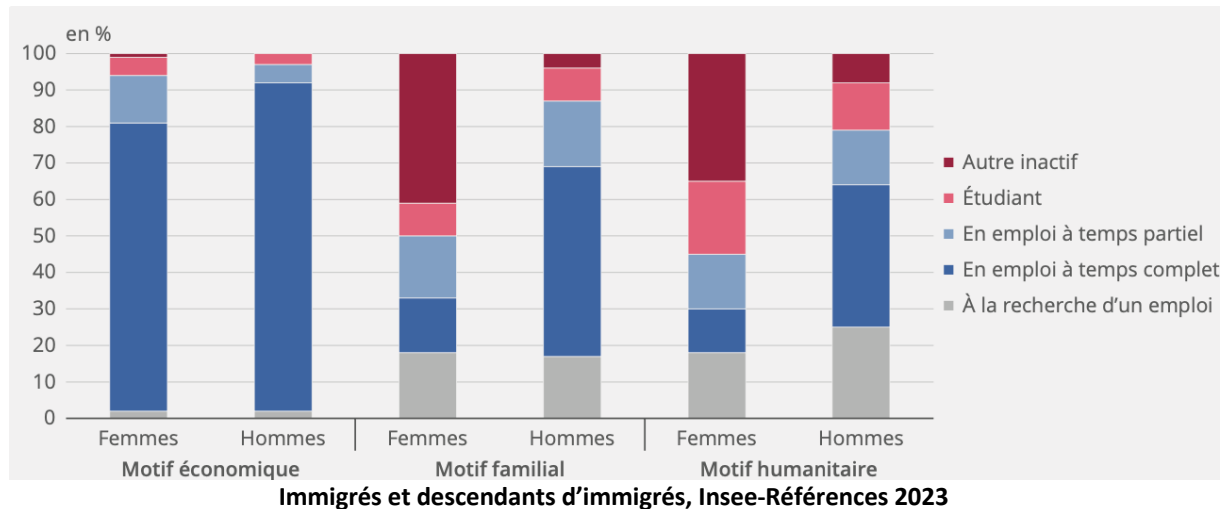
Primo-arrivants : une insertion professionnelle différenciée entre les femmes et les hommes, liée surtout au motif et à l'ancienneté du séjour

- **L'insertion professionnelle des femmes** immigrées primo-arrivantes, pourtant plus diplômées que les hommes, est assez limitée. Le motif d'entrée l'explique en partie : $\frac{3}{4}$ d'entre elles arrivent par regroupement familial ou mariage, alors que ce n'est le cas que pour 50 % des hommes. Mais la probabilité d'être actives dépend aussi de la présence d'un conjoint et d'enfants. Un an après l'obtention du titre de séjour, les femmes sont bien plus souvent inactives que les hommes et, quand elles ont un emploi, c'est bien plus souvent un emploi à temps non complet, même lorsqu'elles occupaient un emploi à temps plein avant la migration ;

- Un an après l'obtention de leur premier titre de séjour, **la majorité des hommes** sont en emploi. Cependant, en réalité, la moitié d'entre eux étaient déjà présents en France depuis au moins quatre ans et **cette ancienneté joue dans l'insertion** : la probabilité d'avoir un emploi à temps complet augmente avec la durée de présence.

- Avec l'ancienneté de présence, c'est moins l'origine des immigrés que **le motif d'entrée** qui semble corrélé à l'emploi : 8 femmes sur 10 et 9 hommes sur 10 entrés au motif économique sont en emploi un an après l'obtention du premier titre, davantage que ceux entrés pour un autre motif. Le motif familial est lié à un taux d'emploi plus faible, même pour les hommes, tout comme le motif humanitaire. Comme souvent l'autorisation de travail est liée à un métier, c'est le projet professionnel qui permet une insertion plus rapide.

Statut des primo-arrivant sur le marché du travail selon le sexe et le motif d'admission, un an après l'obtention du premier titre de séjour



L'enquête longitudinale 2023-2024 sur les primo-arrivants note que les chiffres d'insertion professionnelle des primo-arrivants se sont nettement améliorés entre 2019 et 2022.

- Les premières années en France **des réfugiés** sont plus difficiles : les réfugiés sont majoritairement des hommes, plus jeunes que les autres migrants, moins diplômés, rencontrant davantage de difficultés avec la langue. Surtout, ils subissent une dégradation brutale de leurs conditions de vie et de logement, dans un cadre de migration contrainte et souvent très pénible. La rupture est pour eux beaucoup plus forte et le parcours souvent malaisé pour se voir reconnaître le statut de réfugié amplifie leurs difficultés.

La France en effet accueille mal les demandeurs d'asile : difficulté d'obtenir un RV en Préfecture, menaces de mise en rétention pour les demandeurs d'asile dublinés³, réticence à prendre en charge les mineurs non accompagnés, insuffisance des places d'hébergement dans les grandes villes qui conduisent à des camps en périphérie, où des centaines de personnes vivent sous des tentes, exposés aux intempéries, à la misère, en butte à la police et aux pressions incessantes de déménagement, lenteur enfin de l'instruction de la demande.

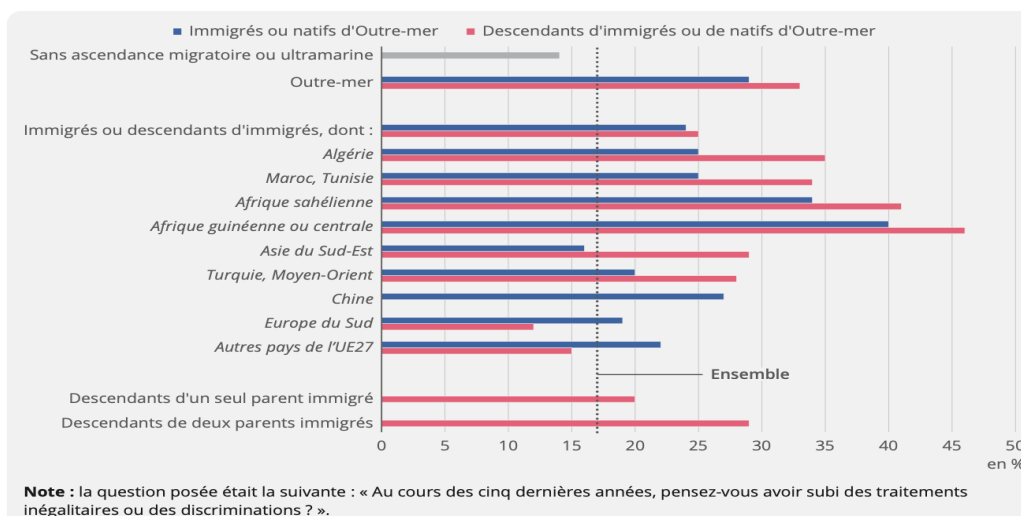
Cependant, pour les personnes reconnues réfugiées un an après l'obtention du titre de réfugié, le taux d'emploi des hommes s'améliore (64 %) et tend à rattraper celui des autres migrants non réfugiés (69 %). Celui des femmes est beaucoup plus faible, inférieur à 30 %.

³ Cf. sur ce point la fiche concours *Droit de l'asile et de l'immigration, politiques migratoires*

▪ **Des discriminations indéniables, fréquentes, sans doute renforcées par un climat politique hostile**

Selon *Immigrés et descendants d'immigrés en France* (Insee Références, 2023), les discriminations sont fortes, le principal domaine dans lequel elles s'exercent étant l'emploi. En 2019-2020, 24 et 25 % des immigrés et descendants d'immigrés s'en plaignent, contre 14% de la population majoritaire. Certains descendants d'immigrés sont particulièrement touchés : 41 % des descendants d'immigrés d'Afrique sahélienne et 46 % de ceux d'Afrique guinéenne ou centrale déclarent avoir subi des discriminations dans les 5 dernières années, ce qui est plus élevé que pour les immigrés des mêmes origines.

Les discriminations déclarées



Source : Insee références, Edition 2023

Le même recueil note, dans une étude concernant spécifiquement l'intégration professionnelle des immigrés d'origine maghrébine, que 91 % des écarts de taux de chômage entre les immigrés du Maghreb et les hommes sans ascendance migratoire ne s'expliquent pas par des différences de profils et de trajectoires professionnelles, le pourcentage étant moindre pour les femmes (34 %). Cela ne signifie pas que ce pourcentage important corresponde entièrement à des discriminations. Mais il est trop élevé pour que, au-delà des différences personnelles (présentation, langue) qui peuvent expliquer la plus grande difficulté de trouver un emploi, la discrimination ne soit pas présente.

L'enquête *Trajectoires et origines* de l'INED et de l'Insee soulignait déjà, en 2009-2010, l'ampleur de ce phénomène.

De manière plus précise, les très nombreuses études réalisées sur des populations particulières sont toutes concordantes. Ainsi la Dares, service d'étude du ministère du travail, indique (*Discriminations à l'embauche des personnes supposées maghrébines*, 24 novembre 2021) que, la discrimination est généralisée et persistante. Une étude du CNRS de 2020, *Discriminations dans le recrutement des grandes entreprises*, aboutit aux mêmes conclusions.

Le climat politique en France, la manière dont a été traitée l'immigration dans la campagne présidentielle de 2022 ou la préparation de la loi immigration de 2024 ne peuvent que renforcer et légitimer ces discriminations. L'assimilation de l'immigration à une submersion, le lien fréquent fait avec la délinquance, le rejet de l'Islam (ou du voile) comme contraire aux valeurs de la République, l'accusation selon laquelle les immigrés vivraient mieux que les nationaux grâce à des prestations sociales trop généreusement distribuées, autant d'affirmations aujourd'hui courantes dans les discours politiques. Les études précises contredisent ces opinions⁴ mais sans grand succès.

Comme dans nombre de pays européens, l'immigration en France fait l'objet de débats passionnels. Une étude BVA réalisée au premier trimestre 2023 sur demande de la Fondation Jean Jaurès indique que le terme immigration évoque pour les personnes interrogées la violence et la délinquance (à 42 %), l'islamisme (à 32 %), nettement avant les questions d'intégration (28 %) et les conditions d'accueil (26%). 60 % des Français pensent que les immigrés ne sont pas bien intégrés et 43 % seulement considèrent l'immigration comme une chance, 56 % étant d'un avis contraire : la vision dominante ne semble pas positive, l'opinion des Français étant très clivée selon leurs choix politiques. De même, dans la dernière version 2023 de l'enquête « Fractures françaises » du CEVIPOF, le pourcentage de la population qui adhère à l'opinion selon laquelle « il y a trop d'étrangers en France » oscille depuis 2014, selon les années, entre 67 et 63 %, ce qui est beaucoup.

Quant à l'insistance des pouvoirs publics sur l'apprentissage des valeurs républicaines et de la laïcité pour les nouveaux arrivants, elle révèle une méfiance : les immigrés sont toujours quelque peu soupçonnés de ne pas vouloir s'intégrer, alors que c'est sans doute notre société qui ne met pas tout en œuvre pour leur intégration. Aller vers une insertion plus rapide et plus favorable serait bénéfique pour la cohésion sociale et l'économie du pays.

Certains facteurs peuvent y aider : selon une étude CEPII (Centre d'études prospectives et d'information internationales) de septembre 2022 (*La présence immigrée façonne-t-elle les perceptions des européens sur l'immigration ?*), plus la part des immigrés dans la population est grande, plus les perceptions des nationaux sur les questions d'intégration, de sécurité et de protection sociale des immigrés sont négatives. L'origine n'est pas neutre : la présence immigrée d'origine non européenne est perçue plus négativement que celle d'origine européenne. L'influence des choix politiques des personnes est déterminante dans leur opinion : en Europe ce sont les personnes affiliées à droite et à l'extrême droite qui portent ces rejets, pas les autres. De plus, plus la part des deuxièmes générations est élevée, plus les natifs ont une perception positive de l'immigration. En outre, en France, l'immigration est loin d'être la première préoccupation des Français. La volonté récente des pouvoirs publics de régulariser les immigrés en situation irrégulière qui travaillent dans des secteurs économiques qui peinent à recruter a été favorablement accueillie : dès lors que l'immigré est vu comme un travailleur qui répond à des besoins économiques, les préjugés tombent. Sur l'immigration, la France est plus ambivalente que l'on ne croit.

⁴ Ainsi, une note du CEPII (Centre d'études prospectives et d'information internationales) d'avril 2023 démontre avec méthode que la délinquance ne s'explique pas par l'immigration, s'appuyant sur des constats chiffrés, une analyse de la délinquance et des études étrangères concordantes avec cette conclusion.